

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS**

**Séance du 26 juin 2025**

**Convocation du 19 juin 2025**

**OBJET :**  
**Autorisation signature  
marché de prestations de  
nettoyage des locaux des  
EHPAD  
N°2025-29**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidence** : M. Antoine BLOUIN

**Membres présents** Mmes et MM. les membres en exercice sauf :

**Membre représentée** : Mme FOURNIER Madeleine par Mme  
LACHENAL Dominique

**Membres excusés** : Mme CATASSO Nicole, Mme COTTET Danielle,  
M. DOUBLET Gabriel, Mme CALLOUD MAISONNEUVE Dominique, Mme  
LOUNIS Louiza, Mme MILLERET Marie-Jeanne

Les marchés relatifs aux prestations de nettoyage des locaux des EHPAD La Kamouraska à Gaillard et les Gentianes à Vétraz-Monthoux prennent fin le 31 juillet 2025.

Une consultation pour la passation d'un nouveau marché relatif aux 2 établissements a été lancée, par le biais de l'accord cadre du RESAH 2023-R102-000-00. La publication du marché subséquent n°2025-08 a été réalisé par le RESAH

Le marché sera conclu pour une période de 4 ans à compter du 1er août 2025.

Le démarrage des prestations débutera de manière simultanée sur les deux établissements.

La date limite de remise des offres était fixée au 23/06/2025 à 18h00.

A cette date, 3 offres ont été réceptionnées. Aucune offre n'est parvenue hors délai.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 26 juin 2025 a été appelée à se prononcer sur l'attribution du marché au vue de l'analyse des offres réalisée conformément aux dispositions prévues au règlement de consultation.

.../...

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Note /
<b>1-Valeur technique</b>	45
<b>2-Sociétal et environnemental</b>	15
<b>3-Prix des prestations</b>	40

Au vu des critères de sélection des offres, la Commission d'appel d'offres, a classé les 3 offres et a en conséquence décidé d'attribuer le marché à la société GSF ORION SUD pour un montant forfaitaire sur la durée du marché de 1 734 273,50€ HT correspondant à l'entretien des 2 EHPAD et selon les prix unitaires du bordereau des prix pour la partie à bons de commande.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

**AUTORISE** M. le Président à signer les pièces du marché avec la société GSF ORION SUD.

**DIT** que les dépenses sont inscrites aux Budgets 2025 et suivants, article 6283.

**AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.**

M. le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute- Savoie, le

Publié ou notifié le

Le Vice-Président du CIAS,  
Antoine BLOUIN

